



Commission de consolidation de la paix

Distr. générale
4 mars 2008
Français
Original : anglais

Deuxième session Configuration au Burundi

Compte rendu analytique de la 2^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 5 décembre 2007, à 10 heures

Président : M. Løvald (Norvège)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Introduction par la Vice Secrétaire générale

Adoption du mécanisme de contrôle et suivi du cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Elles doivent être envoyées au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza *dans la semaine suivant la date du présent document.*

Toute rectification au compte rendu des séances publiques de la commission à la présente session seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la fin de la session.

07-62665 (F)



La séance est ouverte à 10 h 30.

1. **Le Président** déclare qu'il croit comprendre que la Commission souhaite tenir une séance publique conformément à la pratique adoptée lors des séances précédentes.

2. *Il en est ainsi décidé.*

Adoption de l'ordre du jour (PBC/2/BDI/3/Rev.2)

3. *L'ordre du jour est adopté.*

Introduction par la Vice Secrétaire générale

4. **M^{me} Migiro** (Vice Secrétaire générale) a félicité le Gouvernement du Burundi, ses partenaires à Bujumbura ainsi que la configuration au Burundi de la Commission de consolidation de la paix pour le travail qu'ils ont accompli au cours de l'année précédente pour consolider la paix au Burundi. Elle a reconnu le rôle inestimable d'organisateur et de facilitateur joué par le Bureau des Nations Unies au Burundi (BINUB) sous la direction du Représentant exécutif du Secrétaire général. Elle a félicité, en particulier, le Burundi pour son engagement à réaliser la paix à travers un dialogue continu et des consultations inclusives; elle a salué, à cet égard les efforts considérables déployés par le gouvernement actuel.

5. L'approbation en juin du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi et l'adoption à la présente réunion du Mécanisme de contrôle et de suivi du cadre stratégique sont des étapes décisives pour le Burundi et sa population ainsi que pour les travaux de la Commission. Le Cadre stratégique a identifié les défis essentiels auxquels le Burundi reste confronté, y compris les questions liées à la bonne gouvernance, à l'accord global de cessez-le-feu entre le Gouvernement et le Parti pour la libération du peuple hutu, les forces nationales de libération (PALIPEHUTU-FNL), à la réforme du secteur de la sécurité, à la justice et aux droits de l'homme et au relèvement économique et social. Le Cadre stratégique et le mécanisme de contrôle et de suivi renforceront le soutien et l'engagement international à long terme nécessaires au Burundi.

6. Le Mécanisme de contrôle et de suivi développé conjointement par le Burundi et la Commission est une première du genre. Il a ouvert la voie à un partenariat fondé sur des principes et actif entre les États en cours

d'examen par la Commission, le système des Nations unies et la communauté internationale. Il constitue un outil pratique et puissant pour permettre le dialogue et conforter la coordination entre les parties intéressées. De surcroît, il aidera à assurer la responsabilisation de ceux qui sont engagés dans l'appui au Burundi dans ses efforts pour la réalisation de la paix et du développement durable, y compris le gouvernement du Burundi, les membres de la Commission, l'équipe de pays du système des Nations unies et d'autres partenaires internationaux au Burundi, le secteur privé et les organisations de la société civile.

7. L'adoption du Mécanisme de contrôle et de suivi a approfondi davantage l'engagement de la Commission avec le Gouvernement et la population du Burundi. Cet engagement sera dicté par les principes d'appropriation nationale et de partenariat ouvert et transparent, tel que reflété dans Cadre stratégique et le Mécanisme de contrôle et surveillance en cours d'adoption. Le système des Nations Unies, principalement à travers sa présence sur le terrain et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix à New York, ne ménagera aucun effort pour appuyer ce processus crucial.

Adoption du mécanisme de contrôle et de suivi du cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi.(PBC/2/BDI/4)

8. **Le Président** a déclaré qu'il a cru comprendre que la Commission souhaitait adopter le Mécanisme de contrôle et de suivi du Cadre stratégique au Burundi tel qu'il figure dans le document PBC/2/BDI/4.

9. *Il en a été ainsi décidé.*

10. **M. Mahmoud** (Représentant exécutif du Secrétaire général) a déclaré que le Gouvernement du Burundi et la Commission dans leur élaboration conjointe d'un Mécanisme de contrôle et de suivi destiné à examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre stratégique, ont été guidés par un certain nombre de principes: l'appropriation du processus par le Gouvernement et par les partenaires basés au Burundi; l'identification d'indicateurs pour mesurer les progrès accomplis dans les domaines politiques et stratégiques essentiels à la consolidation de la paix; et la sélection d'un nombre limité d'indicateurs d'une importance stratégique réelle.

11. Le processus d'élaboration du mécanisme s'est avéré aussi important que son adoption par la

Commission. Une task force conjointe composée du Gouvernement, des partenaires nationaux, des partenaires internationaux et du BINUB l'ont mis sur pied sur la base de l'expérience et des leçons tirées du processus de consultation adopté pour élaborer le Cadre stratégique. L'intensité et le niveau des échanges avec la Commission et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix au cours de ce processus ont abouti à un processus acceptable d'appropriation et à un ensemble d'indicateurs de haute qualité. Il a ajouté que le Burundi est un pionnier dans le domaine du contrôle de la paix, et qu'il se réjouit de ce partenariat avec la Commission dans la poursuite de cet effort.

12. Il ne faut pas s'attendre à ce que les indicateurs liés à la consolidation de la paix seront aussi faciles à évaluer que les indicateurs de projets, compte tenu de leur nature pluridimensionnelle. Néanmoins, le Mécanisme de contrôle et de suivi a produit un bon ensemble d'indicateurs et de critères de référence pour jauger la mise en œuvre du cadre stratégique. Le Mécanisme a reconnu que la consolidation de la paix implique de nombreux revers et quelques succès et requiert parfois de la patience étant donné que les États forment eux-mêmes leur capacité de maintenir la paix. Par conséquent, le Mécanisme est un outil perfectible et ajustable au fur et à mesure que la mise en œuvre progresse.

13. Il est temps d'expédier le processus de mise en œuvre du cadre stratégique et de démontrer rapidement la valeur ajoutée du nouvel instrument. Les Burundais sont prêts à faire face aux défis liés à la consolidation de la paix comme en témoignent les récents développements. Le Cadre stratégique a le potentiel de devenir un instrument puissant pour galvaniser les efforts politiques autour des priorités de la consolidation de la paix.

14. Comme les membres de la Commission le savent, le Gouvernement du Burundi a mis en place le Groupe de coordination des partenaires pour contrôler à la fois le Cadre stratégique et le Document de stratégie de la réduction de la pauvreté (DSRP). Il est vraisemblable que le groupe soit opérationnel plus tard dans le mois.

15. Les activités futures et les réunions de la Commission sur le Burundi devraient être guidées par le Cadre stratégique et les principes clés devraient être gardés à l'esprit. Le Mécanisme qui vient d'être adopté renforcera les efforts actuels des Nations unies pour un véritable partenariat global et inclusif qui aidera à

trouver un équilibre entre l'appropriation nationale et l'assistance extérieure étant donné que cette dernière s'applique à appuyer les progrès du Burundi dans la consolidation de la paix.

16. **M. Shingiro** (Burundi) a souligné que sa délégation attachait une grande importance au Mécanisme et a salué son adoption qui permettra au Gouvernement et à la Commission de contrôler la mise en œuvre du cadre stratégique. L'adoption du document marque le commencement d'une phase opérationnelle du Cadre, il a ajouté qu'il espérait que toutes les parties prenantes s'évertueraient à le concrétiser sur le terrain.

17. **M. Dhaene** (Belgique) a déclaré que sa délégation se félicitait de l'adoption du Mécanisme qui développera des critères spécifiques pour guider les travaux menés au siège et sur le terrain. La Commission devra être tenue informée des développements au Burundi de façon à ce qu'elle puisse réagir activement et avec flexibilité et répondre aux attentes de la communauté internationale. Le Mécanisme et les critères ne sont que des outils destinés à guider les efforts de consolidation de la paix; par conséquent, la préparation et l'examen des rapports planifiés ne devraient pas être une fin en soi mais doivent contribuer au progrès de la consolidation de la paix. En outre, le mécanisme et les critères devront être adaptés selon les besoins.

18. **M. Oshima** (Japon) a dit que la Commission pourrait apporter une contribution concrète en poursuivant une stratégie intégrée et en mobilisant toutes les ressources nécessaires pour le soutien des parties prenantes. Le défi consiste à concentrer tous ses efforts pour assister le Burundi à réaliser un développement durable. Le véritable défi auquel la Commission est confrontée est de veiller à ce que le Cadre stratégique soit mis en œuvre, respecté et appuyé par toutes les parties prenantes.

19. Il a indiqué qu'il était hautement important de déterminer comment les indicateurs spécifiés dans le Mécanisme ont été atteints et d'identifier les lacunes et les actions nécessaires pour y remédier. Son gouvernement était disposé à fournir tout l'appui nécessaire aux mesures de redressement et a appelé les autres États à faire de même.

20. Le Mécanisme est un document évolutif qui sera revu et amélioré. La question des indicateurs de contrôle des progrès sont particulièrement importants, tout comme l'engagement de toutes les organisations

des Nations Unies, des programmes et des fonds bien que le document ne le mentionne pas explicitement.

21. Le fardeau administratif pesant sur le Gouvernement du Burundi devrait être réduit au minimum. Une coordination étroite est nécessaire entre le Mécanisme et le mécanisme de contrôle parallèle du DSRP. La réconciliation nationale devrait être accélérée en vue de pouvoir utiliser efficacement le Mécanisme.

22. **M^{me} Ribeiro Viotti** (Brésil) a déclaré que son pays voit dans le Mécanisme un complément utile au Cadre stratégique. Il servira également de système d'alerte précoce et sera un outil puissant pour guider les efforts actuels et futurs en indiquant les lacunes et en incitant les parties concernées à réagir promptement.

23. Le Mécanisme ne devrait pas ajouter un fardeau supplémentaire pour le Burundi mais devrait jouer un rôle en facilitant et en coordonnant l'aide reçue. Elle a expliqué que le fait qu'il soit fondé sur les instruments existants et qu'il soit développé en tandem avec le DSRP montre que l'on est dans la bonne direction.

24. Le Mécanisme devrait servir de moyen de mesurer les propres progrès de l'assistance de la Commission au Burundi. Les engagements pris par la Commission et inscrits dans la matrice des indicateurs devraient la guider dans sa poursuite des réalisations concrètes. Le fait que la matrice des indicateurs et des critères de référence ont été conçus comme un document vivant est aussi un élément positif car il permet à la Commission de répondre avec souplesse à l'évolution des besoins sur le terrain et reflète le fait que la consolidation de la paix est un processus dynamique et à face multiples associant des aspects politiques, institutionnels et économiques. Toutefois les indicateurs économiques et de développement devraient être mieux reflétés dans les documents futurs. La consolidation d'une paix résiliente dépend du développement économique et social ainsi que des mesures efficaces de lutte contre la pauvreté.

25. Sa délégation espère que les résultats obtenus à ce jour continueront d'inspirer des aboutissements encore plus ambitieux qui bénéficieront au peuple burundais et démontreront comment la Commission peut faire une réelle différence pour les pays dont elle est saisie.

26. **M. Deruffe** (France) déclare que sa délégation souscrit à bon nombre d'observations déjà formulées, en particulier celles qui ont trait au fait qu'il était temps pour les parties concernées d'entrer dans la phase opérationnelle, appuyée par la Commission de la paix à New York; la nécessité pour la Commission d'être mieux informée au sujet des développements sur le terrain; et l'importance de s'assurer que le groupe de coordination des partenaires n'ajoute pas des couches supplémentaires de bureaucratie pour le gouvernement qui a beaucoup d'autres priorités à traiter. Il s'est félicité des commentaires faits à cet égard par le Représentant exécutif du Secrétaire général. Il a précisé que sa délégation espérait que le Mécanisme de contrôle et de suivi ne sera pas un exercice abstrait mais plutôt le moyen par lequel les engagements pris par le gouvernement burundais et ses partenaires seront traduits dans la réalité et dans la construction de la paix au Burundi.

27. **M. Valenzuela** (Union européenne) a dit qu'il se félicitait du fait que le groupe de coordination des partenaires aura la responsabilité de surveiller la mise en œuvre à la fois du DSRP et du Cadre stratégique et que le calendrier des réunions formelles de la configuration du Burundi sera établi en consultation avec le Gouvernement et ses partenaires afin de minimiser toutes contraintes administratives supplémentaires. Le Mécanisme de contrôle et de suivi a été conçu de manière à faciliter la coordination, empêcher le double emploi avec d'autres cadres existants et éviter de surcharger les autorités burundaises avec des nouvelles exigences sans grande importance. La Commission devrait être tenue au courant des développements tout en donnant aux acteurs sur le terrain le temps nécessaire pour effectuer leur travail.

28. Le défi principal au cours de la mise en œuvre du Mécanisme sera d'établir une relation juste entre le Cadre stratégique et les autres stratégies dans lesquelles le Burundi est actif. Notamment, un lien adéquate entre les indicateurs du DSRP et les critères de référence devrait être établi lors de l'évaluation des progrès réalisés dans l'application du Cadre stratégique. Le contrôle et le suivi doivent être également considérés comme étant un processus en évolution. À cet égard, la matrice et les rapports de situation semestriels doivent apporter une contribution essentielle. La Commission doit déjà réagir rapidement et efficacement à tout obstacle dressé dans le processus

de consolidation de la paix et l'aborder en coopération avec le Gouvernement Burundais et les parties concernées. Enfin, pour être efficaces, le contrôle des efforts doit être mené par les institutions nationales, inclure véritablement tous les segments de la société et bénéficier de la coopération de tous les partenaires. Le gouvernement burundais et la Commission peuvent compter, à ce sujet, sur l'Union européenne.

29. **M. Harvey** (Royaume-Uni) a affirmé qu'il saluait l'adoption du Mécanisme de contrôle et de suivi tout en soulignant qu'il marque le commencement d'un processus et non pas la fin. Le défi était maintenant de mettre en oeuvre ces engagements. Les membres de la Commission ne devraient pas seulement assister à des réunions bi annuelles de haut niveau mais aussi se concentrer sur ce qu'ils peuvent faire individuellement et collectivement pour aider le Gouvernement burundais dans les domaines prioritaires qui ont été identifiés. Il convient aussi de rappeler que le processus sera itératif. La Commission devra continuer à réfléchir sur la pertinence des critères de référence, des indicateurs et des engagements pris et de les ajuster en fonction de l'expérience acquise.

30. **M. Kleib** (Indonésie) a dit que l'adoption du mécanisme de contrôle et de suivi a démontré l'engagement des parties prenantes à consolider la paix au Burundi et a prouvé qu'un engagement constructif pouvait mener à des résultats tangibles. Le Mécanisme, toutefois, n'est qu'une première étape dans l'établissement d'une étroite coopération entre le gouvernement burundais et les partenaires internationaux concernés. Son efficacité dépendra de la capacité de répondre de manière adéquate aux défis de l'après conflit. À cette fin, il doit être flexible; jouir d'un fort sentiment d'appropriation nationale; être corrigé en fonction des réalités du terrain; et répondre aux préoccupations du gouvernement burundais. Sinon, il ne pourra pas produire des résultats tangibles. Après tout, le Gouvernement du Burundi est responsable pour s'assurer que des progrès ont été réalisés et le peuple burundais demandera des comptes à son gouvernement.

31. En tant que pays en développement, l'Indonésie comprend combien il est difficile pour le Burundi de mettre en oeuvre des réformes clés. Les parties concernées jouent un rôle essentiel en aidant le gouvernement à construire un État stable, juste et prospère et doivent ainsi maintenir leur engagement sur le long terme. À cet égard, l'objectif de la matrice est double : elle facilitera la mise en oeuvre des

engagements mutuels et encouragera les partenaires nationaux et internationaux concernés à assister le Burundi dans ses efforts de consolidation de la paix et de développement. En dernier lieu, il a rappelé que son gouvernement appuie fermement le processus.

32. **M. Wegler** (Pays-Bas) a déclaré que le Cadre stratégique et le Mécanisme de contrôle et de suivi permettront de s'assurer que les domaines prioritaires pour la consolidation de la paix au Burundi seront correctement traités. Il a assuré la Commission de l'appui de son gouvernement, dans la mise en oeuvre du Cadre stratégique et l'application du Mécanisme et ce, à tous les niveaux. La phase qui commence maintenant est la plus importante jusqu'ici. Afin de garantir que la Commission réponde aux attentes et marque une réelle différence au Burundi, tous ceux qui sont impliqués doivent examiner la meilleure façon de soutenir la mise en oeuvre des engagements identifiés en tenant compte des différences dans les capacités et l'expertise.

33. **M^{me} Hulan** (Canada) a approuvé qu'il était important de ne pas se bureaucratiser la prochaine phase des efforts dans la consolidation de la paix au Burundi mais a aussi souligné que la mise en oeuvre du Cadre stratégique nécessitera un degré de coopération sans précédent entre les intervenants sur le terrain. Malgré les préparatifs considérables déjà réalisés, une vigilance continue sur le terrain sera encore nécessaire dans les mois à venir. Les pays qui ne sont pas représentés au Burundi sont, à cet égard, fortement tributaires des évaluations faites par le Représentant exécutif du secrétaire général et d'autres partenaires.

34. Elle s'est également félicitée de la régularisation des séances de la configuration du Burundi. Sa délégation estime que la tenue bisannuelle de réunions est un bon point de départ mais serait aussi en faveur d'un accord flexible sur la possibilité de tenir des séances si besoin est, en rapport avec les évaluations issues de Bujumbura. De manière générale, cependant, sa délégation se félicite du changement pour un calendrier de réunions plus léger et d'un contrôle plus souple et soutient l'appel du Représentant exécutif pour des réunions futures de configuration du Burundi orientées par le Cadre stratégique.

35. **M. Doraiswami** (Inde) soulignant que le Mécanisme de contrôle et de suivi était un document vivant, a déclaré que la Commission ne doit pas seulement réagir aux développements sur le terrain mais également être aussi flexible que possible à

New York. L'appropriation nationale est aussi la clef. La mise en œuvre du Mécanisme n'est pas un objectif en soi mais une entreprise collective destinée avant tout à accroître la capacité du Gouvernement burundais. Il doit, par conséquent, fonctionner à un rythme avec lequel le gouvernement et les parties intéressées sur le terrain se sentent à l'aise.

36. Le changement d'orientation à New York centré sur le terrain ne signifie pas que la Commission peut maintenant hiberner entre deux rapports. Au contraire, elle devrait réfléchir de manière créative à son rôle dans les domaines relevant de son mandat qui comprennent la mobilisation des ressources et la fourniture de conseil d'expert dans les domaines identifiés par le Gouvernement burundais. Enfin, une coordination étroite sur place parmi les fonds et les programmes des Nations Unies est cruciale pour indiquer à la Commission une direction claire.

37. **M. Andereya** (Chili) a rappelé que le fait que le Mécanisme de contrôle et de suivi soit le fruit d'un consensus entre le Gouvernement du Burundi, la société civile et la communauté internationale font de lui un processus d'appartenance mutuelle. Il espère qu'il servira de modèle pour les situations futures. Afin d'être efficace, le Mécanisme doit être appliqué de manière flexible en fonction de l'expérience sur le terrain. Il doit aussi pouvoir être corrigé en fonction des besoins. Après tout, l'objectif final est de construire la paix et la réconciliation ainsi que d'accélérer le développement socioéconomique au Burundi.

38. **M. El Shinawy** (Égypte) a déclaré que la Commission devrait être tenue informée des développements sur le terrain, notamment ceux touchant à la réconciliation. Il a souligné que sa délégation appuie les points figurant au paragraphe 10 du Mécanisme de contrôle et de suivi, à savoir, que le Groupe de contrôle et d'évaluation doit revoir et mettre à jour périodiquement les indicateurs et que la Commission avait simplement pris note de la version actuelle de la matrice jusqu'à ce qu'une version révisée soit acceptée conjointement.

39. **M. Mahiga** (République Unie de Tanzanie) a noté avec satisfaction que la Commission avait aligné ses travaux avec le DSRP. Les deux doivent aller de pair afin de garantir la complémentarité. À cet égard, il espère que des mesures seront prises pour créer des synergies entre le Mécanisme de contrôle et de suivi, le

DRSP et les diverses entités des Nations unies travaillant sur le terrain.

40. Son gouvernement a été très heureux lorsque la Commission a pris la décision de s'occuper de la cause du Burundi et a été vivement encouragé par les ressources qui ont été mobilisées à la fois pour la consolidation de la paix et le processus en cours de la stratégie pour réduction de la pauvreté. La République-Unie de Tanzanie continuera d'être partie au processus de paix et de concert avec les pays voisins. En consolidant la paix, la communauté internationale doit encourager le peuple du Burundi à surmonter les derniers obstacles politiques au ralliement du Parti pour la libération du peuple hutu – Forces nationales (PALIPEHUTU-FNL) au processus de paix. Il a encouragé les membres de la Commission et tous les autres partenaires à poursuivre la tendance positive actuelle. Le Mécanisme de contrôle et de suivi n'est qu'un début. Son gouvernement suivra de près la situation et en tant que voisin du Burundi offrira l'assistance requise chaque fois que nécessaire.

41. **M. Khan** (Pakistan) a dit que l'adoption du Mécanisme de contrôle et de suivi me pouvait qu'influer positivement sur les efforts du Burundi pour réaliser le redressement économique et consolider la paix. Les travaux futurs de la Commission doivent être guidés par les résultats atteints sur le terrain et par des améliorations tangibles des conditions au Burundi. Additionnellement à son engagement avec la Commission, son gouvernement envisage d'autres moyens de continuer d'assister et de coopérer avec le gouvernement du Burundi et se réjouit de travailler avec ses partenaires à New York et à Bujumbura

42. **M. Antonio** (Angola) a convenu qu'il était temps de passer de la théorie à la pratique. Avant tout, il est essentiel de faire preuve de souplesse lors de l'application du Mécanisme de contrôle et de suivi. Il a salué, à cet égard, les observations faites par le Représentant exécutif du Secrétaire général d'autant plus que le Burundi se trouve encore dans une situation de conflit et qu'ainsi des événements imprévus pouvaient toujours surgir.

43. **M. Wolfe** (Jamaïque) a indiqué qu'il saluait l'adoption du Mécanisme de contrôle et de suivi et approuvait les observations faites par les orateurs précédents. Il a ajouté que sa délégation est consciente des difficultés politiques en cours en ce qui concerne la mise en œuvre intégrale de l'accord de paix mais

souligne que le Burundi est en proie à de sérieuses contraintes économiques. Le contrôle et le suivi des activités doivent accorder la même attention à ces deux aspects, car sans un redressement économique durable et le développement au Burundi, il ne peut y avoir de paix durable.

44. **Le Président** a déclaré que la présente réunion a marqué un tournant dans l'engagement de la Commission au Burundi. Il a précisé que les efforts de la Commission seront désormais tournés vers la mise en œuvre du cadre stratégique de consolidation de la paix au Burundi et en particulier en prenant des mesures concrètes destinées à s'acquitter des engagements pris mutuellement, tels que reflétés dans le Cadre. Le Mécanisme de contrôle et de suivi sera, à cet effet, une feuille de route. Les réunions formelles bisannuelles, les éventuelles visites sur le terrain et d'autres actions de suivi seront des événements capitaux de son engagement auprès du Burundi. Il a exprimé sa reconnaissance envers les membres de la Commission pour leur participation à une réunion d'une telle importance. Il a conclu qu'il se réjouissait de poursuivre un partenariat actif en faveur de la consolidation de la paix au Burundi.

La séance est levée à 11 h 30.